

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à vingt heures, les Membres du Comité de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 29/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en exercice : **40**

Date de convocation :
29 mai 2024

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelyne SASSETTI, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration : Fabrice BOYER à René WAGNER, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Rémi VUILLAUME, Dominique GEORGE, Thierry MERCIER

Secrétaire de séance : Madame Laurie PERISSE

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....3
Absents.....5
Votants.....25

Délibération 2024 036

MOBILITE

Lancement du marché pour l'achat de vélos à assistance électrique

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	3	25	0	0	0

Cahier des charges en annexe

Le PETR du Pays du Lunévillois est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis 2018. Dans ce cadre, il met en œuvre des solutions de mobilités pour faciliter les déplacements des habitants et diminuer l'impact carbone sur le territoire.

Depuis fin 2023, le Pays du Lunévillois est doté d'un schéma directeur cyclable qui définit, à horizon 2038, des tracés dits structurants et principaux. Le schéma prévoit également les services associés à la pratique du vélo tels qu'un service de location de vélos.

C'est pourquoi, la commission consultative de la mobilité du PETR propose d'acquérir des vélos à assistance électrique afin de les proposer à la location moyenne et longue durée aux habitants du territoire.

Il s'agit, dans un premier temps, d'une expérimentation qui pourra être poursuivie dans les années à venir.

Il est proposé pour la 1ère année :

- 10 vélos à assistance électrique (VAE)
- 1 vélo cargo (transport d'enfants)
- 1 remorque (transport d'enfants)

Afin d'anticiper les achats des années à venir, il est proposé de réaliser un marché à bons de commandes sur trois ans pour des quantités similaires.

Les vélos en acquisition feront l'objet d'une immobilisation comptable avec une durée d'amortissement proposée de 3 ans.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de vélos à assistance électriques
- AUTORISE le président du PETR à lancer la procédure d'un marché adapté à bons de commandes,
- AUTORISE le président à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- AUTORISE le président à demander les subventions liées à cet investissement
- VALIDE la durée d'amortissement de 3 ans pour les vélos
- DIT que les crédits sont prévus au budget annexe de la mobilité 2024 ou suivants du PETR

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 7 juin 2024
Philippe DANIEL,
Président.

